

que pays le maximum de chances de se faire entendre. La présidence de chaque sous-comité revient tour à tour à chacun des 35 pays représentés, et les textes définitifs ne peuvent être approuvés qu'à l'unanimité. Qu'un seul d'entre eux se montre réticent et la proposition doit être remaniée; comme l'a démontré Malte lorsqu'il s'est agi de savoir s'il devait être fait mention de la Méditerranée à Helsinki, un petit État peut fort bien tenir tête aux superpuissances.

De façon générale, les règles de procédure ont été respectées à Genève. La Phase II a montré qu'il est possible d'obtenir l'accord unanime de nations ayant des systèmes politiques, juridiques et économiques totalement différents. Si les textes définitifs de la CSCE n'ont aucune force juridique, ils n'en seront pas moins politiquement convaincants, résultant d'un accord unanime qui comporte l'entière adhésion de 35 États. En dépit de quelques moments de frustration et de la lenteur des négociations, plus de vingt délégués interviewés à Genève étaient totalement d'accord pour déclarer que rien ne saurait remplacer la diplomatie de caractère consensuel.

Bien que les divisions entre l'Est et l'Ouest soient la raison d'être de la CSCE, cette Conférence a également une importante composante Ouest-Ouest dont ont déjà bénéficié indirectement les pays qui y participent. Il est clair que les neuf gouvernements de la CEE et le Canada tirent profit de la prolongation du processus de négociation de la Phase II.

Un des aspects les plus étonnants de la CSCE a été l'étroite et constante coordination qui a régné entre les neuf gouvernements de la Communauté économique européenne. Au moment même où la presse internationale se livrait à des conjectures sur le retrait possible de la Grande-Bretagne, et où le Danemark et l'Italie avaient enfreint les règles fondamentales de la CEE en matière de tarifs, les ambassadeurs des pays de l'Europe de l'Ouest à Genève se félicitaient à qui mieux mieux du succès de leur coopération au sein de la CSCE.

L'harmonisation est de rigueur dans les débats des sous-comités responsables du commerce depuis le transfert de l'autorité des Neuf à la Commission de la CEE en janvier dernier. La Commission, qui participe pour la première fois à une conférence politique, s'exprime au nom des Neuf dans toute question commerciale, et son représentant siège avec la délégation de l'État qui préside le Conseil de la CEE (cette présidence a été successivement assurée par le Danemark, l'Allemagne et

la France, au cours de la Phase II).

Dans les autres sous-comités, les gouvernements des Neuf se servent délibérément de la CSCE pour mettre à l'essai une approche intégrée aux problèmes de politique étrangère. A cette fin, ils ont dû constamment tenir des réunions préparatoires — plus de quinze par semaine — mais il leur a été difficile de s'accorder. A propos surtout de questions telles que la coopération industrielle, pour laquelle la Commission assume le rôle d'interlocuteur «intéressé», la lutte a été rude entre les pays qui veulent restreindre la compétence de la Commission et ceux qui cherchent à l'élargir. Si ce projet de coordination avait échoué au sein de la CSCE, le concept même de l'unité politique de l'Europe aurait été mis en doute; par bonheur, il a réussi.

### Le rôle du Canada

On a déjà analysé les raisons qui sont à l'origine de la participation du Canada à la CSCE. Au cours de la Phase II, le Canada a pris une part particulièrement active aux travaux du troisième Comité en y préconisant une position occidentale dynamique et en soumettant des propositions détaillées concernant, par exemple, la réunification des familles. Ailleurs, il a lutté pour que les Comités II et IV acceptent ses projets de législation en matière d'environnement. Le Canada est maintenant une des nations occidentales les plus désireuses de donner une suite pratique à la CSCE — forum politique où la question des droits de l'homme pourrait trouver de nouvelles solutions. Et puis, comme le soulignait le ministre des Affaires extérieures, M. Sharp, faisant à la fois allusion aux entretiens de la CSCE et des MBFR, «outre l'objectif fondamental que constitue la détente entre l'Est et l'Ouest, les négociations parallèles offrent au Canada la possibilité de coopérer avec les pays européens et, en particulier, avec nos partenaires de l'OTAN».

C'est en effet le cas, car non seulement les chefs de délégation de l'OTAN se rencontrent-ils chaque semaine à Genève pour évaluer la marche générale des travaux, mais leurs adjoints se réunissent avant chaque séance des 12 sous-comités afin d'harmoniser leurs positions. Les réunions de comité de l'OTAN sont forcément compliquées par la coordination préalable effectuée entre les huit pays qui appartiennent également à la CEE. Lorsqu'ils arrivent à ces réunions, les pays de la CEE ont déjà adopté une position commune qu'ils tâchent de faire accepter comme le tremplin de négociation de l'Ouest. La délégation des États-Unis, qu'on aurait cru très sensible à l'endroit d'une telle